

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 20 Juin 2017

Etaient présents : M. PETIT Jean-Pierre – Maire,
Mme CABOT Irène – Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne :
Adjointes,
M. BOTTE Michel – M. DEBONNE Eric – M. DESER Alain – M. DUPRAY Claude
– M. HOUEVILLE Daniel – M. HOUISSE Bastien – M. HUBY Jacques
– M. LEDRAIT Didier formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme LALMANT Marie-Françoise – M. BURETTE Stéphane –
M. GARNIER Hervé

Monsieur LEDRAIT Didier a été désigné secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 16 Mai 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Projet d'aménagement de la traversée de l'agglomération – Convention avec le Département – demande de prorogation

Une convention d'une durée de 3 ans a été établie, entre la commune et le Département pour les travaux de sécurisation sur les départementales. Le Conseil Municipal ayant décidé de poursuivre les travaux, un avenant de prolongation de délai à la convention du 16 juin 2014 doit être signé. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Mission diagnostic – Réhabilitation maison Mme MALAS

Pour le projet de réhabilitation de la maison de Madame MALAS et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de confier la réalisation de la mission diagnostic à la société VERALIGNE ARCHITECTURE dont le siège social est situé à MUCHEDENT - 32 Route de Dieppe,
- d'accepter le forfait de rémunération fixé à 4.940.00 H.T. et 5.928 T.T.C.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre ou tout autre document se rapportant à ce dossier.

Participation Office de Tourisme de Clères

Pour cette année, bien que la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin, ait la compétence « promotion du tourisme », l'Office de tourisme de Clères devra poursuivre, pour partie, son activité pour les domaines suivants :

- animation touristique
- commercialisation de produit touristique

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de verser une subvention à l'Office de Tourisme de Clères calculée sur la base de 2.15 €/habitant soit la somme de 2.021.00 € pour l'année 2017.

Règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire présente le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Dans une commune, le Maire assurant la défense extérieure contre l'incendie, il doit :

- fixer par arrêté la DECI communale,
- décider de la mise en œuvre et arrêté le schéma communal de la DECI,
- faire procéder aux contrôles techniques périodiques des bornes d'incendie.

La sécurité incendie sera un des éléments obligatoires pour l'obtention d'un permis de construire, d'où l'importance que toutes les zones de la commune soient couvertes.

Informations et questions diverses

* lors du dernier conseil communautaire, les membres de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin ont adopté le PLU de Grugny.

* Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Mécanisme de péréquation consistant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Pour cette année, la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin reverse à la commune de Grugny la somme de 19.116.00 € - répartition de droit commun

* Ecole :

- partage musical le 24 juin prochain,
- remise des dictionnaires aux élèves qui partent en 6^{ème} le 6 juillet 2017.
- nouvelle réforme des rythmes scolaires – attendre le décret.

Séance levée à 20 heures 25